D.D.T. 73
0 9 JUIN 2026
COURRIER ARRIVÉ

Association Foncière Pastorale de la Gittaz
A la mairie des Belleville
1 Place des Belleville
73440 LES BELLEVILLE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DE L'AFP DE LA GITTAZ

Délibération n°2026-05 **Séance ordinaire du 28 mai 2026**

L'an deux mille vingt-six, le vingt-huit mai, l'Assemblée générale, sur convocation de son président, M. Bernard SOUCHAL, s'est réunie à la mairie de Les Belleville.

Propriétaires présents ou représentés : Manon BORNAND, Christian BORREL, Christèle BORREL, Rolande BORREL, Monique CARTEREAU, Romuald CHATELLET, Nicole CHAUDAN, Donatienne Thomas et Adrien JAY (représentants de la commune de Les Belleville), Catherine DUC-PLACHETTAZ, Viviane DUJEAN, Béatrice DUJEAN, Pierre DUJEAN, Claudine FARCOT, Martine FAVRE, Benoit FAVRE, Eliane HUDRY, Paul HUDRY, Nicole JAY, René JAY, Noëlla JAY, Suzanne JAY, Véronique JAY, Francis JAY, Patrick LABBE, Morgane MARTIN, André PLAISANCE, Gaston PLAISANCE, Christian PRUVOST, Marie-France RATEL, Lucie REILLER, Marin SOLLIER, Raymond SOLLIER, Yves SOLLIER, Antonin SOLLIER, Bernard VIGUET-CARRIN, Marie-Christine VOJIK, Claudine ABROND, Régis BORREL, Colette CHAPUIS, Pascal CHAUDAN, Carmen JAY, Nathalie DUJEAN, Elodie JAY, Alice CHESSA, Sébastien JAY, Fernande AMBIEHL, Christine PAUCHARD, Patrice BORREL, Josette SOUCHAL, Bernard VINIT-DUNAND, Monique DEWEES, Philippe WOLFER et Jean-Pierre MOLIERE.

Secrétaire de séance : Bernard SOUCHAL

Nombre de voix	*Nombre de voix présentes ou représentées*	*Quorum*
251	*63*	*126*

Le quorum n'étant pas atteint à l'heure de convocation, soit 17h30, la séance a été reportée, sans condition de quorum, au 28 mai 2026 à 18h30.

Objet : Approbation du compte administratif du budget 2025

Le président présente le compte administratif du budget 2024 de l'AFP de la Gittaz, annexé à la présente délibération.

Il rappelle à cette occasion que le compte administratif est le bilan financier de l'ordonnateur. Il permet d'analyser l'exécution budgétaire conformément aux décisions prises au cours de l'année et de relever les écarts constatés par rapport aux prévisions. A ce titre, son examen constitue un acte majeur de la vie de l'AFP. C'est un document de synthèse présenté à l'Assemblée générale et voté par celle-ci, après

production par le comptable public du compte de gestion, avec lequel il doit être en parfaite concordance.

L'assemblée générale décide :

- De constater les identités de valeurs avec les indications portées sur le compte de gestion dressé par le comptable public et le compte administratif du budget 2025 ;
- D'approuver le compte administratif du budget 2025 de l'AFP de La Gittaz ;
- D'autoriser M. le Président à signer tout acte, tout document, à engager toute opération budgétaire, à prendre toute décision et à effectuer toute démarche relative à la mise en œuvre de la présente délibération.

Nombre de votants	63	*Pour l'adoption*	33
Suffrages exprimés	59	*Contre l'adoption*	26
Abstention, nul ou refus de vote	4		

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et ans susdits.
Pour extrait conforme,

Le Président,

Bernard SOUCHAL

Acte rendu exécutoire
Compte tenu de publication le 11/06/2026
Et de la réception au contrôle de légalité le